NATIONS
UNIES

A

Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/C.5/49/61
21 mars 1995
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-neuvième session
CINQUIÈME COMMISSION
Points 107 et 42 de l'ordre du jour

BUDGET-PROGRAMME DE L'EXERCICE BIENNAL 1994-1995

LA SITUATION EN AMÉRIQUE CENTRALE : PROCESSUS D'ÉTABLISSEMENT D'UNE PAIX FERME ET DURABLE ET PROGRÈS RÉALISÉS DANS LA STRUCTURATION D'UNE RÉGION DE PAIX, DE LIBERTÉ, DE DÉMOCRATIE ET DE DÉVELOPPEMENT

Établissement d'une mission de vérification pour les droits de l'homme au Guatemala

Incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/49/L.64

État présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153 du règlement intérieur de l'Assemblée générale

A. Demandes formulées dans le projet de résolution

1. Aux termes des paragraphes 1, 2, 3 et 6 du projet de résolution, l'Assemblée générale :

a) Prendrait note avec satisfaction du rapport du Secrétaire général (A/49/860) sur la Mission des Nations Unies pour la vérification des droits de l'homme et du respect des engagements pris aux termes de l'Accord général relatif aux droits de l'homme au Guatemala (MINUGUA);

b) Prendrait également note avec satisfaction du rapport du Directeur de la Mission sur les trois premiers mois d'opération de la Mission;

c) Déciderait d'autoriser le renouvellement du mandat de la Mission pour une nouvelle période de six mois, conformément à la recommandation du Secrétaire général;

d) Inviterait la communauté internationale à appuyer plus fortement les projets de renforcement des institutions et de coopération avec les

organisations gouvernementales et non gouvernementales visant à consolider le système guatémaltèque de protection des droits de l'homme, en particulier en versant des contributions volontaires au Fonds d'affectation spéciale pour le processus de paix au Guatemala que crée actuellement le Secrétaire général.

B. Activités prévues pour donner suite aux demandes formulées

2. Si l'Assemblée générale adoptait le projet de résolution A/49/L.64, le mandat de la MINUGUA serait reconduit pour une nouvelle période de six mois. Le Secrétaire général continuerait d'appuyer le processus de paix au Guatemala qui est décrit dans son rapport (A/49/860) et l'exécution d'autres engagements pris aux termes de l'Accord général relatif aux droits de l'homme (A/48/928-S/1994/448, annexe I). La MINUGUA coopérerait avec les entités nationales, notamment en parrainant des programmes de coopération technique et des activités de renforcement des institutions, favoriserait la coopération technique internationale requise pour consolider le système national de protection des droits de l'homme et inviterait la communauté internationale à apporter, par le biais de contributions volontaires au Fonds d'affectation spéciale pour le processus de paix au Guatemala, un soutien accru au projet de renforcement des institutions et de coopération avec les organisations gouvernementales et non gouvernementales visant à consolider le système guatémaltèque de protection des droits de l'homme.

C. Montants des crédits à ouvrir

3. On estime que la reconduction du mandat de la MINUGUA pour une nouvelle période de six mois allant du 1er avril au 30 septembre 1995 nécessiterait l'ouverture d'un crédit additionnel de 12 054 300 dollars (montant net après déduction des contributions du personnel), dont 9 856 000 dollars au titre des dépenses de personnel (traitements, honoraires, frais de voyage et indemnités connexes) et le solde, soit 2 198 300 dollars, au titre des dépenses de fonctionnement (location et entretien des locaux et des véhicules, achat de mobiliers, de véhicules et de matériel de transmission). Ces montants estimatifs, qui sont récapitulés dans le tableau ci-après, correspondent au même tableau d'effectifs que celui qui a été approuvé par l'Assemblée générale à sa quarante-huitième session, à savoir 113 fonctionnaires recrutés sur le plan international (1 D-2, 2 D-1, 8 P-5, 13 P-4, 22 P-3 et 5 P-2, 35 agents des services généraux et 27 agents du Service mobile), 10 officiers de liaison, 60 membres de la police civile, 72 Volontaires des Nations Unies et 135 agents locaux.

4. Pour les activités de renforcement des institutions, il faudrait faire appel aux services d'un expert des réformes judiciaires, qui participerait à l'élaboration et à la mise en place d'un programme intégré de renforcement des droits de l'homme et des projets qui formeraient ce programme.

5. Depuis la création de la Mission au Guatemala, la topographie et l'état des routes dans l'ensemble du pays sont tels qu'il n'a pas été possible d'atteindre les régions reculées, notamment les communautés situées dans les zones d'affrontement. Afin que la MINUGUA puisse se rendre dans ces zones et assurer une présence permanente dans tout le pays, des ressources sont demandées dans les prévisions de dépenses au titre de la location d'un hélicoptère.

État récapitulatif des prévisions de dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis)

Personnel militaire	156,1
Personnel civil	906,4
Postes temporaires (traitements et dépenses communes de personnel	5 033,8
Indemnité de subsistance (missions)	1 693,9
Frais de voyage du personnel	99,6
Services de consultants	62,4
Concours extérieurs divers (Volontaires des Nations Unies)	1 903,8
Location d'avions	609,0
Location et entretien des locaux	272,6
Location et entretien des véhicules	314,5
Transmissions	111,9
Éducation/information en matière de droits de l'homme	100,0
Fournitures et services divers	141,6
Fret et dépenses connexes	273,9
Achat de mobilier et de matériel	142,4
Achat de matériel de transmissions	232,4
Total	12 054,3

On trouvera à l'annexe I du présent document une ventilation détaillée de ces dépenses.

6. On estime qu'un montant de 100 000 dollars serait nécessaire pour les activités d'éducation et d'information en matière de droits de l'homme au Guatemala en vue d'éduquer le grand public et de le tenir au courant, de même que les organisations communautaires et les médias, aussi bien nationaux qu'internationaux, des activités et des conclusions de la Mission. Des ressources seraient également utilisées pour la production de programmes vidéo et radio et d'autre matériel d'information qui seraient diffusés à l'intérieur comme à l'extérieur du pays. Des rubriques radiophoniques et des brochures seraient produites en espagnol et dans quatre des principales langues vernaculaires et seraient transmises aux bureaux locaux et régionaux et diffusées à l'étranger. Des bulletins d'information seraient produits en espagnol et en anglais.

D. Possibilité de financement

7. Dans sa résolution 49/220 du 23 décembre 1994, l'Assemblée générale a approuvé un crédit de 10 069 600 dollars au chapitre 4 (Opérations de maintien de la paix et missions spéciales) du budget-programme de l'exercice biennal 1994-1995 au titre des activités de la MINUGUA dans le cadre de son mandat initial pour la période allant du 1er octobre 1994 au 31 mars 1995. En raison du faible niveau des opérations au cours de cette période, on estime que, sur les 10 069 600 dollars, 1 915 500 dollars seraient disponibles pour couvrir une partie des dépenses supplémentaires qu'entraînerait la poursuite des activités

de la MINUGUA pendant la période allant du 1er avril au 30 septembre 1995. Le solde, soit 10 138 800 dollars (voir annexe III), ne peut être financé.

E. Montant des crédits à ouvrir

8. Si l'Assemblée générale adoptait le projet de résolution considéré, on estime à 10 138 800 dollars le montant des crédits additionnels à ouvrir au chapitre 4 (Opérations de maintien de la paix et missions spéciales) du budget-programme de l'exercice biennal 1994-1995.

9. Il faudrait en outre ouvrir un crédit additionnel de 769 000 dollars au chapitre 28 (Contributions du personnel), ce montant étant entièrement compensé par l'inscription d'un montant correspondant au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel).

F. Fonds de réserve

10. Le Secrétaire général considère qu'en raison du caractère extraordinaire des activités liées à la MINUGUA, le paragraphe 11 de l'annexe I de la résolution 41/213 de l'Assemblée générale, en date du 19 décembre 1986, s'applique aux dépenses correspondantes qui, partant, ne doivent pas être imputées sur le fonds de réserve.

F. Récapitulatif

11. Si l'Assemblée générale adoptait le projet de résolution A/49/L.64, il faudrait ouvrir un crédit additionnel de 10 138 800 dollars au chapitre 4 (Opérations de maintien de la paix et missions spéciales) du budget-programme de l'exercice biennal 1994-1995 au titre des activités à entreprendre pendant la période allant du 1er avril au 30 septembre 1995. Il faudrait aussi ouvrir un crédit additionnel de 769 000 dollars au chapitre 28 (Contributions du personnel), ce montant étant entièrement compensé par l'inscription d'un montant correspondant au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel).

12. Le Secrétaire général estime que si l'Assemblée générale, à sa cinquantième session, décidait de reconduire le mandat de la MINUGUA au-delà du 30 septembre 1995, il devrait être autorisé à engager, jusqu'à la fin de décembre 1995, des dépenses d'un montant maximum de 5 600 000 dollars, soit environ la moitié des dépenses renouvelables de la Mission.

ANNEXE I

Prévisions de dépenses pour la période allant du 1er avril 1995 au 30 septembre 1995

(En milliers de dollars des États-Unis)

A. Personnel

1. Observateurs militaires 156 100

Le montant prévu à cette rubrique doit couvrir l'indemnité de subsistance (missions) (150 100 dollars), l'indemnité d'habillement (1 000 dollars) et l'indemnisation en cas de décès ou d'invalidité (5 000 dollars), pour 10 observateurs militaires déployés dans la zone de la mission. Sur les 10 agents militaires de liaison présentement affectés à la Mission, 8 ont été détachés aux bureaux régionaux et sous-régionaux et 2 sont affectés au quartier général de la Mission.

2. Police civile 906 400

Le montant prévu à cette rubrique concerne l'indemnité mensuelle (missions) (900 400 dollars) et l'indemnité d'habillement (6 000 dollars) pour 60 membres de la police civile déployés dans la zone.

3. Concours extérieurs divers 1 903 800

Le montant prévu à cette rubrique a trait aux arrangements contractuels concernant 72 Volontaires des Nations Unies qui participent à des activités de vérification relatives aux droits de l'homme dans les diverses régions et sous-régions de la Mission (1 814 400 dollars). Le montant de 4 200 dollars par mois prévu à ce titre correspond aux frais de voyage et d'assurance et aux indemnités des Volontaires qui servent actuellement en tant que juristes et observateurs des droits de l'homme.

Est inclus dans les prévisions de dépenses un montant de 89 400 dollars pour les services de sécurité dans toute la zone de la mission.

4. Personnel international et personnel local 6 889 700

Les ressources prévues à cette rubrique doivent couvrir le coût des traitements et dépenses communes de personnel, les frais de voyage et l'indemnité de subsistance de 113 fonctionnaires internationaux (51 administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur, 35 agents des services généraux et 27 agents du Service mobile) et de 135 agents locaux. L'indemnité mensuelle de subsistance est calculée sur la base du taux journalier de l'indemnité, soit 107 dollars pour les 30 premiers jours et 82 dollars par jour par la suite.

En outre, des ressources sont également prévues pour couvrir les frais de voyage des fonctionnaires du Siège qui se rendront dans la zone de la mission à des fins de consultations et de coordination (99 600 dollars). Un montant est

prévu au titre des services de consultants (62 400 dollars) vu la nécessité de recourir aux services d'un consultant extérieur qui s'occupera de la réforme de l'appareil judiciaire et des institutions nationales traitant des droits de l'homme. Ce consultant contribuera à l'élaboration et à la mise au point d'un programme intégré de renforcement des droits de l'homme.

Les ressources prévues à cette rubrique se ventilent comme suit :

Traitements (fonctionnaires internationaux et personnel local)	3 787 400	
Dépenses communes de personnel	1 246 400	
Indemnité de subsistance (missions)	1 693 900	
Services consultatifs et dépenses connexes	62 400	
Voyages officiels divers	99 600	
Total partiel, dépenses de personnel		9 856 000

B. Dépenses de fonctionnement

1. Location et entretien des locaux 272 600

Le montant demandé doit couvrir les frais de location de 15 bâtiments (176 200 dollars), à savoir :

Le quartier général de la Mission et le bureau régional à Guatemala et les bureaux régionaux et sous-régionaux. Le coût de la location des locaux des deux bureaux à Guatemala est estimé à 111 400 dollars et celui des locaux à l'extérieur de Guatemala à 64 800 dollars par mois. Le coût de la location d'entrepôts est évalué à 16 800 dollars.

Des sommes sont également prévues pour l'aménagement de ces locaux (6 000 dollars); pour les frais d'éclairage (16 000 dollars), pour le carburant destiné aux groupes électrogènes (23 800 dollars), pour les services d'entretien (24 000 dollars) et par les fournitures d'entretien (9 800 dollars).

2. Location et entretien des avions 609 000

Le montant prévu doit permettre de continuer à financer la location d'un avion de type Twin Otter sur une période de six mois, ce qui facilitera les déplacements à l'intérieur du Guatemala et permettra de faire face à certaines urgences, notamment en cas de rapatriement sanitaire. Les calculs se basent sur un tarif forfaitaire de 27 500 dollars par mois pour 25 heures de vol, plus les indemnités et les frais d'assurance (213 000 dollars).

Pour faciliter l'accès aux zones reculées qu'il est impossible d'atteindre par la route ou par avion, des crédits ont été prévus pour l'utilisation d'un hélicoptère de manoeuvre de moyen tonnage, à raison de 50 heures par mois au tarif de 1 200 dollars l'heure (360 000 dollars) plus les frais de déploiement

(20 000 dollars), de peinture (5 000 dollars), de carburants (5 000 dollars) et diverses indemnités (6 000 dollars).

3. Véhicules et coûts afférents 314 500

Le montant prévu doit couvrir la location d'autobus, camions lourds et grues (14 200 dollars); la réparation et l'entretien des véhicules (130 400 dollars); les frais d'assurance (locale et mondiale) (35 300 dollars); et le coût de l'essence, de l'huile et des lubrifiants (134 600 dollars).

4. Transmissions 344 300

Des ressources sont prévues pour financer le coût du matériel supplémentaire indispensable pour les transmissions (183 600 dollars) : une antenne parabolique de 4,5 mètres (40 000 dollars) nécessaire pour que la station terrienne puisse devenir la principale station terrienne de communications par satellite de la Mission; quatre paires de circuits ruraux pour la télécommande des répéteurs et la transmission des données (une paire pour Barillas, Cantabal, Sta Elena et Nebaj, plus une paire à garder en réserve); un système de transmission de données cryptées pour le réseau de sécurité (9 900 dollars) reliant le quartier général de la Mission aux bureaux régionaux et sous-régionaux; 20 antennes pour les fréquences ultra-hautes (UHF) (6 000 dollars), chaque station fixe UHF au quartier général de la Mission et dans les bureaux régionaux devrait être équipée de ce type d'antenne; 5 antennes pour hautes fréquences (HF) à large bande (20 000 dollars); 6 blocs d'alimentation de relais pour parer aux pannes ou aux sautes de tension sur le réseau desservant les autocommutateurs téléphoniques, les télécopieurs et autre matériel de télécommunications; et 8 circuits téléphoniques hertziens (8 000 dollars), qui seront installés dans les endroits où les lignes téléphoniques sont peu nombreuses. Est inclus dans ces prévisions de dépenses un montant destiné à couvrir le coût du fret et les dépenses connexes représentant 12 % de la valeur à l'achat (19 700 dollars).

Des sommes sont également prévues pour couvrir le coût de matériel d'atelier et de matériel d'essai (14 000 dollars) et celui de pièces détachées (22 800 dollars) et de fournitures (12 000 dollars) diverses. Les dépenses prévues au titre des communications commerciales concernent le coût des abonnements et des communications par les réseaux INMARSAT (21 800 dollars) et INTELSAT (38 400 dollars) et celui des communications téléphoniques, de l'envoi du courrier par la valise diplomatique et de divers services postaux (15 600 dollars).

5. Fournitures et services divers 141 600

Le montant prévu doit couvrir divers services dont le coût est estimé à 37 200 dollars, y compris l'entretien du mobilier et du matériel de bureau (28 200 dollars), les services médicaux (3 600 dollars), les demandes d'indemnisation et de règlement (2 400 dollars) et les frais de représentation (3 000 dollars).

Des sommes sont en outre prévues au titre de dépenses diverses (104 400 dollars) : papeterie et fournitures de bureau (24 000 dollars),

fournitures médicales (6 000 dollars), fournitures sanitaires et de nettoyage (9 600 dollars), abonnements (3 000 dollars), uniformes (1 500 dollars), fournitures électriques (7 200 dollars), et autres dépenses diverses (53 100 dollars), au titre notamment des logiciels et droits de licences pour le traitement électronique des données et des fournitures de sécurité.

6. Fret et dépenses connexes 261 200

Le montant prévu doit couvrir les frais d'expédition (81 200 dollars) de 22 véhicules qui seront transférés de l'Opération des Nations Unies en Somalie (ONUSOM) en remplacement des véhicules du part automobile actuel de la MINUGUA qui seront inutilisables ou mis au rebut d'ici six mois. Un montant de 180 000 dollars est prévu pour couvrir diverses autres dépenses de fret.

7. Information 100 000

Le montant prévu doit couvrir les dépenses relatives au programme, y compris le coût du matériel, les frais de production, le coût des fournitures, les frais de reproduction et de diffusion et le coût des abonnements.

8. Achat de mobilier et de matériel 155 100

Il n'est prévu d'acquérir qu'une petite quantité de mobilier de bureau, car on assume que la plupart des besoins de la Mission seront couverts grâce à du mobilier provenant de la Mission d'observation des Nations Unies en El Salvador (ONUSAL) (11 200 dollars). Le coût de matériel divers pour le traitement électronique des données est estimé à 6 700 dollars. Un montant de 188 400 dollars est prévu pour le reste de l'équipement nécessaire, à savoir 30 climatiseurs, 14 radiateurs, l'équipement de surveillance essentiel et autre équipement de sécurité, ainsi que le coût du fret.

Un montant (18 800 dollars) est également prévu au titre des pièces détachées pour le mobilier et le matériel de bureau.

Total partiel, frais de fonctionnement	2 198 300
Total	12 054 300

ANNEXE II

Effectifs

	Personnel approuvé	1994					1995							Total
		15 oct.	1er nov.	15 nov.	1er déc.	15 déc.	1er janv.	15 janv.	1er fév.	15 fév.	1er mars	15 mars	1er avril	
Personnel militaire	10		1	2	2	2	3							10
Police civile	60					10			15	5			30	60
Personnel recruté internationalement :														
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur														
D-2	1				1									1
D-1	2			2										2
P-5	8	1		2	1	1		1	2					8
P-4	13	2	2	3	1	1				1	2			13
P-3	22		4	6	2	1		5		1	2		1	22
P-2	5			2	1			1	1					5
Total partiel	51	3	6	15	6	3	0	7	3	2	4	0	1	51
Autres catégories :														
Services généraux	35	2	1	10	6	3	2	2	5				4	35
Service mobile	27	1	4	12	1	1	2		3	1	1		1	27
Service de sécurité														0
Total partiel	62	3	5	22	7	4	4	2	8	1	1	0	5	62
Total, personnel recruté internationalement	113	6	11	37	13	7	4	9	11	3	5	0	6	113
Volontaires des Nations Unies	72					31	20	19		2				72

ANNEXE III

Récapitulatif des ouvertures de crédits, des montants estimatifs correspondant aux besoins supplémentaires et de la capacité d'absorption et de dégagement de crédits requise

(En dollars des États-Unis)

	Montant estimatif des dépenses 1 oct. 1994-31 mars 1995	Besoins supplémentaires 1er avril 1995-30 sept. 1995	Montant estimatif de la totalité des besoins 1er oct. 1994-30 sept. 1995	Crédits ouverts 1er oct. 1994-31 mars 1995	Crédits supplémentaires demandés pour la période allant du 1er avril au 30 sept. 1995
Personnel militaire	139,7	156,1	295,8	124,1	171,7
Police civile	294,3	906,4	1 200,7	489,0	711,7
Services consultatifs	46,8	62,4	109,2	12,5	96,7
Postes temporaires (traitements et dépenses communes de personnel)	2 641,4	5 033,8	7 675,2	3 100,2	4 575,0
Indemnités de subsistance (missions)	1 018,8	1 693,9	2 712,7	888,2	1 824,5
Frais de voyage du personnel	52,9	99,6	152,5	62,7	89,8
Concours extérieurs divers (Volontaires des Nations Unies)	587,9	1 903,8	2 491,7	1 198,9	1 292,8
Location d'avions	139,3	609,0	748,3	230,0	518,3
Location et entretien des locaux	198,8	272,6	471,4	250,8	220,6
Location et entretien des véhicules	262,3	314,5	576,8	393,1	183,7
Transmissions	199,4	111,9	311,3	325,0	(13,7)
Éducation/information en matière de droits de l'homme	100,0	100,0	200,0	125,8	74,2
Fournitures et services divers	227,9	141,6	369,5	247,8	121,7
Fret et dépenses connexes	541,9	273,9	815,8	704,1	111,7
Achat de mobilier et de matériel	1 187,8	142,4	1 330,2	1 401,9	(71,7)
Achat de matériel de transmissions	514,9	232,4	747,3	515,5	231,8
	8 154,1	12 054,3	20 208,4	10 069,6	10 138,8